

# Compte à rebours

Bulletin de Deloitte Canada sur le passage aux IFRS



## Table de matières

<a href="#">L'itinéraire de la transition aux IFRS : Où en sommes-nous?</a>	<b>2</b>
<a href="#">Planification de la mise en œuvre des IFRS</a>	<b>4</b>
<a href="#">Conversion</a>	<b>7</b>
<a href="#">Conférences</a>	<b>8</b>
<a href="#">L'incidence des IFRS – au-delà de l'information financière</a>	<b>9</b>
<a href="#">Sensibilisation aux IFRS – Principaux acronymes</a>	<b>12</b>
<a href="#">Tour d'horizon international</a>	<b>13</b>
<a href="#">Personnes-ressources</a>	<b>15</b>
<b>Visitez-nous</b>	
<a href="http://www.DeloitteIFRS.ca/fr">www.DeloitteIFRS.ca/fr</a>	

La présente publication de Deloitte ne prétend fournir aucun conseil ou service dans les domaines de la comptabilité, des affaires, des finances, du placement, du droit et de la fiscalité, ni aucun autre conseil ou service professionnel.



## IFRS : La date est fixée. Quelle est la prochaine étape?

Voici le deuxième numéro de **Compte à rebours**, notre bulletin périodique sur le passage vers les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») au Canada.

Les annonces faites le mois dernier par le Conseil des normes comptables (le « CNC ») du Canada et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») ont accru l'intérêt pour les IFRS, et on comprend pourquoi lorsqu'on les examine de plus près. L'annonce du CNC, selon laquelle les entités à but lucratif ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'adopter les IFRS en 2011, a rendu officiel ce qui avait été proposé et que plusieurs avaient prédit. Un intérêt considérable a été suscité par les propositions provisoires des ACVM, dont une qui permettrait l'adoption anticipée des IFRS dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Pour ce faire, il faudrait établir un premier bilan d'ouverture conforme aux IFRS le premier jour de votre exercice 2008 ainsi que toutes les données comparatives relatives aux IFRS pour 2008. Bien entendu, la date de 2009 est à la fois provisoire et facultative pour l'instant. Néanmoins, cette possibilité accroît la nécessité d'être au courant des informations que vous devrez fournir avant la date que vous aurez choisie pour la mise en œuvre des IFRS.

Ce numéro de **Compte à rebours** sera consacré à accroître la sensibilisation aux IFRS et à présenter les premières étapes de leur mise en œuvre afin de vous aider à établir **vos priorités et celles de votre société**.

Don Newell  
Leader National de la mise en œuvre des IFRS

## L'itinéraire de la transition aux IFRS : Où en sommes-nous?

Le début de 2008 marque un moment important de la convergence vers les IFRS au Canada. Dans le numéro de *Compte à rebours* du mois dernier, nous vous avons présenté les annonces du CNC et des ACVM relatives à l'adoption obligatoire et à l'adoption anticipée éventuelle des IFRS. Un résumé des principaux événements liés à la conversion aux IFRS et un aperçu de ce qui est à venir sont présentés ci-dessous.

### Étapes franchies dernièrement

**Le 13 février 2008**, le CNC a publié un communiqué de presse qui confirme que la date de passage obligatoire aux IFRS est le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes. Le même jour, les ACVM ont publié le document de réflexion 52-402 qui expose les modifications qui pourraient être apportées à la réglementation sur les valeurs mobilières touchant les IFRS. Ces modifications comprennent une conclusion préliminaire visant à permettre l'adoption des IFRS en 2009, une proposition visant à éliminer l'option offerte actuellement aux émetteurs canadiens de déposer au Canada des états financiers établis selon les PCGR des États-Unis et d'accorder une période transitoire de cinq ans aux émetteurs canadiens qui déposent actuellement auprès des ACVM des états financiers établis selon les PCGR des États-Unis. Par ailleurs, le document de réflexion comprend une recommandation préliminaire voulant que les références faites aux IFRS dans les états financiers ou dans tout autre document établis selon les IFRS et déposés auprès des autorités en valeurs mobilières renvoient aux « IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board » (« IFRS-IASB ») plutôt qu'aux « PCGR canadiens »

Les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes qui sont régies par des organismes de réglementation fédéral ou provincial, tels que le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF ») ou l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (l' « ACCOVAM »), à la place ou en plus des ACVM, pourraient devoir répondre à des exigences supplémentaires si elles désirent adopter les IFRS par anticipation. Nous croyons que chaque organisme de réglementation décidera de façon indépendante s'il permet l'adoption anticipée. Plusieurs de ces organismes de réglementation n'ont pas encore publié leur position officielle sur le sujet.

### Nouvelles étapes franchies

**Le 22 février 2008**, le CNC publiait un nouveau sommaire des modifications qui devraient être apportées aux PCGR du Canada avant la date obligatoire de basculement aux IFRS. Ces modifications portent sur les actifs incorporels, les opérations relatives à des activités à tarifs réglementés (tous deux en 2009), le résultat par action (en 2010) et les regroupements d'entreprises, les impôts sur les bénéfices et les partenariats (tous en 2011 – avec l'adoption des IFRS).

Depuis le **4 mars 2008**, les émetteurs privés étrangers peuvent déposer des états financiers établis selon les IFRS auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC »). Avant cette date, la décision avait été annoncée, mais elle n'était entrée entièrement en vigueur que 60 jours après son inscription dans le *Federal Register*. Les sociétés qui souhaitaient déposer un document avant le 4 mars 2008 avaient été informées de communiquer avec la SEC pour discuter de leur cas sur une base individuelle.

## L'itinéraire de la transition aux IFRS : Où en sommes-nous? (suite)

### Prochaines étapes à franchir

**Plus tard ce mois-ci**, le CNC devrait publier l'exposé-sondage de portée générale très attendu qui marque l'adoption officielle des IFRS comme PCGR du Canada. L'exposé-sondage devrait entre autres comprendre ce qui suit :

- Le projet de définition final du terme « entreprise ayant une obligation publique de rendre des comptes » afin d'établir quelles entités devront adopter les IFRS en 2011. Bien que la situation soit claire pour les sociétés ouvertes, plusieurs autres se demandent si elles sont assujetties ou non aux IFRS. Dans son plan de mise en œuvre du 31 mars 2007, le CNC a convenu de définir le terme « entreprise ayant une obligation publique de rendre des comptes » d'après celle que propose l'International Accounting Standards Board (« IASB ») dans son exposé-sondage sur les petites et moyennes entreprises (les « PME »).
- Le texte des IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2007 disponible sur support électronique en anglais et en français. La version papier compte 2513 pages; donc, si vous lisez trois pages par jour, vous serez un fin connaisseur lorsque le 1<sup>er</sup> janvier 2011 arrivera. Ce texte permettra aux Canadiens de se familiariser avec la forme et le contenu général des directives et de commencer à explorer les normes principales, telles que IFRS 1 « Première adoption des Normes internationales d'information financière » (Le *IFRS bound volume 2008* est maintenant disponible en anglais et peut être commandé sur le site Web de l'IASB).
- Les obligations d'information possibles à l'égard du plan de mise en œuvre des IFRS de l'entité et de l'incidence qu'aura l'adoption des IFRS sur l'entité.

On attend également bientôt (**mars ou avril 2008**) d'autres annonces des ACVM en vue de clarifier la nature et la forme des informations qu'une entité doit fournir au moment de l'adoption des IFRS. Les ACVM travaillent présentement avec le CNC afin de déterminer le niveau approprié d'informations à fournir.

#### Quel est votre QI(IFRS)?

Q : J'ai entendu dire qu'il était possible, en vertu d'IFRS 1, de choisir une convention comptable qui permettait de réévaluer les immobilisations? Est-ce vrai et dois-je appliquer la même convention à toutes mes immobilisations corporelles?

R : C'est exact. IAS 16 « Immobilisations corporelles » permet au préparateur des états financiers de choisir une convention et d'évaluer les immobilisations corporelles selon le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation. Il n'est pas nécessaire de choisir la même convention pour toutes les immobilisations corporelles, mais vous devez choisir une seule convention pour évaluer les éléments d'une même catégorie. Par exemple, vous pourriez choisir de réévaluer les immeubles et non le matériel de fabrication. Inversement, si vous disposez de plusieurs immeubles, vous seriez ensuite tenus de réévaluer tous les immeubles puisqu'ils font tous partie d'une même catégorie d'immobilisations.

Les lecteurs devraient également se reporter aux règles spéciales sur le classement des ajustements liés à la réévaluation entre les capitaux propres et les résultats.

## Planification de la mise en œuvre des IFRS

Pour plusieurs, le plus difficile consiste à commencer le processus de mise en œuvre des IFRS. Bien entendu, une fois que le processus est enclenché, on peut rencontrer des obstacles pratiques et techniques, mais les principales difficultés surviennent surtout lorsque vient le temps de décider par où commencer et d'établir l'ordre de priorités des décisions à prendre.



**Mme Karen Higgins**, une associée du Bureau national de Deloitte qui est responsable de la mise en œuvre des IFRS et qui agit fréquemment à titre de conférencière et de conseillère pour des questions touchant la planification de la mise en œuvre des IFRS, fait part ci-dessous de son point de vue et vous donne des conseils pour commencer votre plan de transition vers les IFRS.

**Pour plusieurs, l'idée d'un tout nouveau processus d'information financière est inquiétant. D'après votre expérience, par quoi faut-il commencer?**

Dans tout plan de mise en œuvre, le conseil doit d'abord prendre certaines décisions clés, puis une série de décisions plus pointues sur des questions telles que les choix de conventions ou ceux qui ont trait à une première adoption. Avant d'entrer dans les détails, il est bon de cerner les décisions clés d'ordre général. Votre plan global sera ainsi plus cohérent et les détails particuliers pourront s'y imbriquer.

### Selon vous, quelles sont ces décisions clés?

#### 1. **Êtes-vous une entreprise ayant une obligation publique de rendre des comptes?**

Cette question peut sembler simple pour plusieurs, mais il s'agit d'une question essentielle puisqu'elle détermine si vous devez obligatoirement adopter les IFRS.

#### 2. **IFRS 1 s'applique-t-elle à votre entité?**

IFRS 1 s'applique uniquement à l'entité qui adopte les IFRS pour la première fois, par une déclaration de conformité explicite et sans réserve aux IFRS et qui met ses états financiers à la disposition des utilisateurs externes. Par exemple, si une entité prépare un jeu d'informations selon les IFRS à des fins de consolidation, sans présenter un dispositif complet d'états financiers, elle est quand même considérée comme une entité adoptant les IFRS pour la première fois dans l'année au cours de laquelle elle présente ses premiers états financiers établis selon les IFRS.

#### 3. **Quand prévoyez-vous adopter les IFRS?**

Nous savons maintenant que l'adoption des IFRS est obligatoire pour les exercices commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ou après cette date. Par contre, nous ne savons toujours pas si l'adoption anticipée sera permise en 2009 ou en 2010. Vous devez donc vous demander si vous souhaitez que votre plan puisse être assez souple pour s'adapter à une date d'adoption anticipée et, le cas échéant, si vous visez 2009 ou 2010?

### Saviez-vous...?

IFRS 1 est obligatoire pour les entités qui convergent vers les IFRS au Canada. Avec ses 88 pages, IFRS 1 ne constitue pas une lecture facile, mais elle semble moins imposante lorsqu'on la compare à IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » qui remporte le prix de la norme internationale la plus longue avec ses 306 pages! Cependant, ce n'est rien en comparaison à son équivalent des PCGR des États-Unis qui compte un peu moins de 900 pages.

## Planification de la mise en œuvre des IFRS (suite)

4. **Combien de données comparatives allez-vous présenter?** Au moins un exercice doit être présenté en vertu des IFRS. Un premier bilan d'ouverture doit être préparé à la première date de la première période comparative d'ouverture. Si vous allez au-delà des exigences comparatives minimales, vous devrez ajuster votre calendrier de la mise en œuvre. Les sociétés canadiennes devront tenir compte des exigences propres à chaque Bourse étrangère.
5. **Quelles sont les obligations d'information étrangères auxquelles vous êtes assujettis et quelles mesures prenez-vous à l'égard de ces obligations?** En ce qui concerne les sociétés canadiennes également inscrites auprès de la SEC, la possibilité de déposer des états financiers établis selon les IFRS sans effectuer de rapprochement pourrait accroître l'intérêt accordé aux IFRS pour les documents déposés au Canada. Si l'adoption anticipée est permise au Canada en 2009, les sociétés inscrites au Canada et aux États-Unis n'auront qu'à préparer un seul jeu d'états financiers établis selon les IFRS pour répondre aux exigences en matière de dépôt des deux pays. Par ailleurs, la proposition des ACVM relative à la période transitoire accordée aux émetteurs canadiens qui déposent actuellement auprès de la SEC des états financiers établis selon les PCGR des États-Unis ne nécessitera qu'une attention particulière.

**Pour ce qui est du côté pratique, quels aspects doivent être pris en compte au début du processus?**

1. **Établir l'ordre de priorité des questions à traiter :** Lorsque l'on amorce un projet d'envergure échelonné sur plusieurs années, il est difficile d'établir l'ordre de priorité des questions à traiter. Pour ce faire, vous devez examiner la complexité de la question, les contraintes d'ordre interprétative et fonctionnelle, de même que les contraintes du système, dont il faut tenir compte pour résoudre la question. Vous devez également considérer l'incidence potentielle de cette question sur les résultats financiers que vous présentez. Envisagez la possibilité de regrouper les questions à traiter par catégories, selon leur importance ou leur urgence, et concentrez vos efforts sur les questions les plus urgentes.
2. **Disponibilité des ressources :** Tant du point de vue de la disponibilité et de l'engagement que des coûts. Quel est votre budget pour les IFRS et devrez-vous recruter d'autres ressources? Il peut s'agir de personnes à plein temps, à temps partiel ou à contrat qui s'ajoutent au personnel existant, de services-conseils externes ou de l'un et l'autre.
3. **Complexité et durée prévus :** Cette question est plus difficile, mais d'après d'autres projets et mises en œuvre comptables, vous devriez pouvoir évaluer les conséquences. Prenez en compte les aspects tels que la structure du groupe de votre entité, l'existence de filiales et de coentreprises, les types d'opérations, l'étendue de l'intégration des systèmes, la flexibilité et la variabilité d'échelle, la gestion du changement, les communications, etc. Ces aspects sont bien sûr liés à la question précédente : les ressources (tant leur quantité que leur qualité). Considérez également les cas où les IFRS pourraient simplifier les processus en établissant un ensemble commun de conventions comptables avec les filiales étrangères qui déposent actuellement dans leur pays des documents établis selon les IFRS.

## Planification de la mise en œuvre des IFRS (suite)

**4. Autres projets et priorités :** Bien que les IFRS constituent un enjeu d'affaires important, il n'est pas le seul enjeu auquel vous devez faire face; vous devez donc vérifier si les autres projets constituent un complément ou un obstacle à la mise en œuvre des IFRS. Par exemple, une restructuration d'entreprise ou une acquisition importante en 2008 ou en 2009 pourrait entraîner des contraintes de temps pour la direction et remettre en cause une adoption anticipée. Par contre, la mise en œuvre d'un nouveau système d'information financière pourrait faciliter le processus de mise en œuvre des IFRS.

### Quelle est la prochaine étape pour une entité, une fois que les questions clés touchant la mise en œuvre et le fonctionnement ont été réglées?

Vous pouvez alors commencer à vous pencher sur les détails et vous concentrer davantage sur l'incidence qu'auront les IFRS sur votre situation financière ainsi que sur les résultats et les informations présentés. Cette question sera traitée de façon plus approfondie dans les prochains bulletins. D'après mon expérience, et comme pour bien des choses, plus on investit du temps au début, moins il faudra en consacrer à l'ensemble du projet, ce qui est rentable au bout du compte. Les professionnels de Deloitte seraient heureux de vous rencontrer en vue de vous fournir des directives pour que votre mise en œuvre des IFRS soit efficace.

### Saviez-vous que...

Selon un sondage sur les IFRS effectué au Royaume-Uni pour les sociétés non financières du TSE 100 :

- le bénéfice après impôts réalisé selon les IFRS est supérieur de 39 % à celui réalisé selon les PCGR du Royaume-Uni :
  - ce changement est principalement attribuable au traitement des immeubles de placement (13 %) et à l'écart d'acquisition (24 %).
- les capitaux propres selon les IFRS étaient inférieurs de 23 % à ceux enregistrés selon les PCGR du Royaume-Uni :
  - ce changement est principalement attribuable au traitement des avantages du personnel (26 %) contrebalancés par l'incidence de l'écart d'acquisition et les contrats d'assurance.

## Initiatives liées à la conversion aux IFRS chez Deloitte

- **Réseau des spécialistes des IFRS** : Partout au Canada, Deloitte met à votre disposition des spécialistes des IFRS pouvant appuyer vos initiatives relatives aux IFRS. Les principales [personnes-ressources](#) dans votre région sont énumérées dans ce bulletin.
- **Les IFRS à votre porte** : Vous aimeriez en savoir davantage sur les IFRS et sur l'incidence qu'elles auront sur vous? Notre équipe des IFRS est là pour vous offrir les premiers conseils qui vous aideront à commencer. Par la suite, nous pouvons vous fournir l'appui dont vous avez besoin pour effectuer une conversion en douceur et rentable aux IFRS. Pour obtenir d'autres renseignements, communiquez à l'adresse [deloitteifrs@deloitte.ca](mailto:deloitteifrs@deloitte.ca) ou avec le bureau de Deloitte de votre région.

- **Webémission sur les IFRS** : Deloitte présentera une webémission intitulée *IFRS in Canada – The Story so far* le 14 avril 2008. Les conférenciers seront :

- **M. Ian Hague**, responsable du Conseil des normes comptables
- **M. John Carchrae**, chef comptable à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
- **Mme Karen Higgins**, associée, Deloitte
- **Mme Clair Grindley**, directrice principale , Deloitte

La webémission portera sur les annonces récentes à propos de la convergence au Canada et examinera les mesures à adopter dans le plan de mise en œuvre des IFRS à la suite des dernières annonces. Une session se tiendra également en français au mois d'avril. [Laissez-nous savoir](#) si vous aimeriez recevoir une invitation.

[Inscrivez-vous](#)

- **Séance du Directors' Series portant sur les IFRS** : Notre séance du Directors' Series présentée le 10 avril 2008 sera consacrée au passage aux IFRS au Canada. Cette séance interactive sera animée par **M. Jim Goodfellow**, associé responsable de la gouvernance d'entreprise, et les conférenciers invités seront :

- **Mme Karen Higgins**, associée du service national des IFRS
- **M. Philip K. Ryan**, vice-président à la direction et chef des finances de Power Corporation du Canada
- **Mme Guylaine Saucier**, administratrice de sociétés

Cette séance du Directors' Series vous permettra d'évaluer votre préparation en vue des IFRS et de cerner les domaines sur lesquels le conseil d'administration, les membres des comités et la haute direction devront se pencher.

[Inscrivez-vous](#)

## Initiatives liées à la conversion aux IFRS chez Deloitte (suite)

- **Publications sur les IFRS** : Nous avons publié trois documents sur les IFRS en 2007 et en prévoyons d'autres en 2008. Ces publications comprendront une **version canadienne de iGAAP**, le premier ouvrage de référence sur la mise en œuvre des IFRS au Canada. Notre site Web [iasplus.com](http://iasplus.com) donne accès à d'autres publications sur les IFRS et comprend des modèles d'états financiers, le Guide de référence sur les IFRS ainsi que des publications sur des normes précises.
- **Conférences sur les IFRS** : Les prochaines conférences auxquelles prendra part Deloitte sont indiquées dans ce bulletin. Vous désirez y assister? N'hésitez pas à communiquer avec le spécialiste des IFRS du bureau de Deloitte de votre région.

## Participation de Deloitte aux conférences sur les IFRS

Plusieurs spécialistes des IFRS de Deloitte feront des exposés dans le cadre des conférences énumérées ci-après. Communiquez avec nous pour savoir davantage à ce sujet.

### Montréal

- 8 et 9 avril 2008 : [Infonex/IFRS](#)

### Toronto

- 1<sup>er</sup> et 3 avril 2008 : [Infonex/Institutions financières](#)
- 23 au 25 avril 2008 : [Conférence nord-américaine sur les IFRS de l'ICCA](#)
- 13 au 15 mai 2008 : [Infonex/IFRS](#)
- 27 au 29 mai 2008 : [Acumen/IFRS](#)
- 16 et 17 juin 2008 : [L'Institut canadien – Gérer la transition aux IFRS](#)

### Calgary

- 26 au 28 mars 2008 : [Infonex/IFRS](#)
- 13 au 15 mai 2008 : [Acumen/IFRS](#)

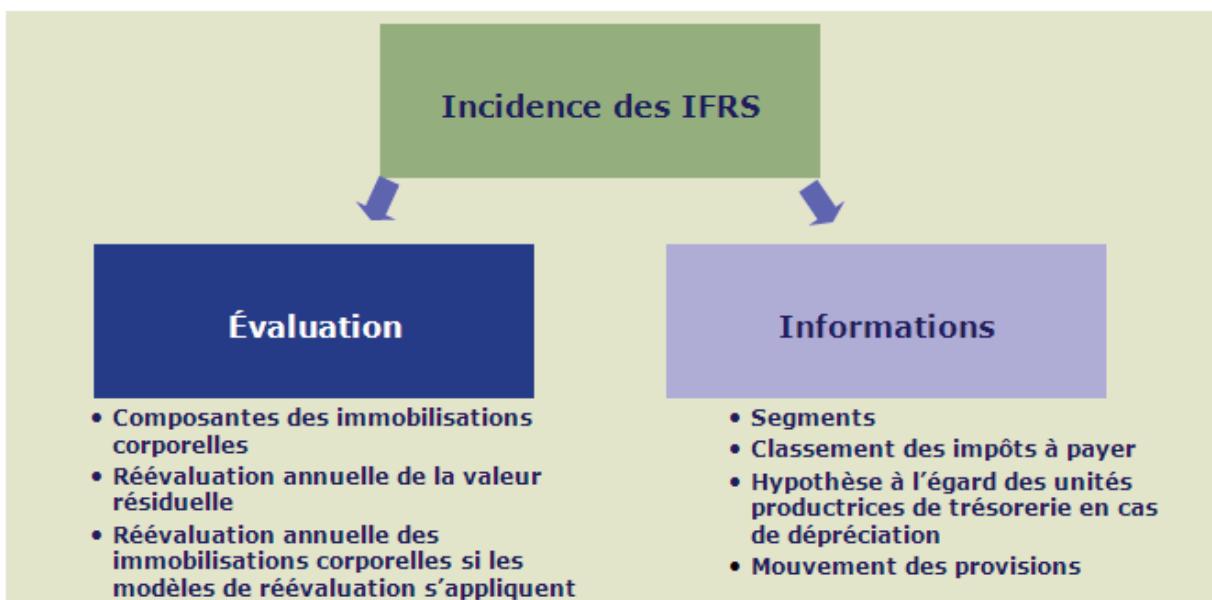
### Vancouver

- 15 avril 2008 : Petit-déjeuner-causerie sur les IFRS pour le secteur des technologies, médias et télécommunications (« TMT »)
- 17 avril 2008 : Petit-déjeuner-causerie sur les IFRS pour le secteur minier

## L'incidence des IFRS – au-delà de l'information financière

L'incidence des IFRS ne touche pas uniquement la comptabilité! Pensez à l'incidence des IFRS sur vos systèmes de technologie de l'information (les « TI »), vos processus et vos contrôles. M. Steen Skorstengaard, un associé des services IFRS conseille aux sociétés de prendre en compte les changements en matière d'évaluation et d'informations qui surviendront avec le passage aux IFRS et qui pourraient avoir une incidence sur un ou plusieurs systèmes d'information financière, sur les processus sous-jacents à l'appui de l'information financière et enfin sur les contrôles internes. L'incidence réelle dépendra du niveau de maturité de ces composantes au sein de l'entreprise.

L'incidence des IFRS sur les systèmes et les processus à l'appui des évaluations et des informations est présentée ci-dessous.



**Les types de changements, en matière d'évaluation et d'informations, sont les suivants :**

- Nouvelle source de données (les données ne sont pas disponibles dans le système et l'entrée des données doit être modifiée)
- Information qui n'était pas présentée antérieurement mais qui existe déjà dans le système
- Changement dans les calculs
- Structures du grand livre général (modifiées en vue de répondre aux nouvelles exigences)
- Les manuels d'information et les dispositifs d'information des groupes (des informations différentes sont requises pour la consolidation)
- Structure de consolidation (Une nouvelle méthode de consolidation est requise ou d'autres entités doivent être incluses en vertu des IFRS)

## L'incidence des IFRS – au-delà de l'information financière (suite)

### Dix questions relatives aux IFRS et à l'environnement des TI

La mise en œuvre des IFRS pourrait nécessiter un certain nombre de modifications touchant les systèmes et les processus des TI ? Comment vous y préparer et quelles questions devez-vous vous poser ? Voici la liste des dix questions que Steen considère comme les plus importantes !

1. Quelle est la disponibilité des données dans le système d'information actuel ?
2. À quel point est-ce difficile d'obtenir les informations qui sont requises en vertu des IFRS ?
3. Quel degré de reconfiguration sera nécessaire pour obtenir les données ?
4. Dans quelle mesure doit-on utiliser un entrepôt de données ou d'autres outils pour générer l'information ?
5. Quel est le moment idéal pour mettre en œuvre les modifications (en fonction des autres initiatives stratégiques parallèles) ?
6. L'incidence sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière (les « CIIF ») actuels et sur la documentation des processus – si la comptabilité a changé et que le système change, le niveau de risque lié au contrôle pourrait-il changer également ?
7. La stratégie pour produire les résultats selon les PCGR et les IFRS dans l'année qui précède la date à laquelle vous présenterez l'information en vertu des IFRS – comment vos systèmes, vos processus et vos contrôles actuels traiteront-ils deux ensembles de livres comptables ?
8. Quelle incidence ont les IFRS sur vos projets actuels relatifs aux systèmes des TI ? Si vous prévoyez apporter d'importantes modifications à votre système ou effectuer une importante mise à niveau, comparez le calendrier d'application de ces mesures avec vos échéanciers pour les IFRS ?
9. L'introduction des IFRS pourrait-elle être l'occasion de revoir certains investissements ou améliorations liés aux systèmes ?
10. Quelle incidence auront les IFRS sur votre stratégie à l'égard des TI au cours des années à venir ?

## L'incidence des IFRS – au-delà de l'information financière (suite)

### Leçons tirées

Que pouvons-nous apprendre de l'expérience vécue dans les pays qui ont déjà mis en œuvre les IFRS? Dans plusieurs cas, l'incidence sur les systèmes (de technologie) a été importante et manifestement sous-estimée au début du projet de passage aux IFRS. Beaucoup de travail a dû être effectué en ce qui a trait à la recherche des données historiques et à leur saisie dans les systèmes. Même si la plupart des nouveaux progiciels de gestion intégrés (PGI) plus importants, tels que SAP et Oracle, sont capables de gérer les changements qu'entraîneront les IFRS, ils devront tout de même être reconfigurés au moins une fois. L'omission de l'incidence à long terme sur les systèmes s'est révélée la plus grave erreur; on avait plutôt privilégié des solutions rapides dont des corrections manuelles fondées sur des feuilles de calcul, ce qui augmentait le risque et la complexité et ce qui se prêtait mal à une communication régulière.

### Suggestions pour vous aider à réaliser votre projet de conversion aux IFRS

Planifiez, planifiez et planifiez encore. Il y a beaucoup de travail à faire, mais prenez le temps de vous préparer. Vérifiez si les membres pertinents de votre entreprise ont une connaissance minimale des IFRS avant de commencer votre plan de mise en œuvre. Il faudra former les employés, qu'ils soient du service des finances ou non. Commencez par étudier les exigences d'IFRS 1 et les choix que vous offre la norme tout au long du processus, puisque cette étape est essentielle à la réussite de votre mise en œuvre. Il faut communiquer clairement et rapidement avec votre conseil, votre comité de vérification, vos investisseurs et les autres intervenants afin de les tenir tous au courant des changements à venir!

Enfin et surtout, ce projet doit être dirigé et soutenu par un haut dirigeant et requiert la participation de la fonction vérification interne et des vérificateurs externes.

### À votre tour

Allez-vous réellement adopter par anticipation les IFRS si les Autorités canadiennes en valeurs mobilières le permettent?

### [Votez Maintenant!](#)



## Sensibilisation aux IFRS – Principaux acronymes

Si vous faites référence à un abrégé du Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN ») de l'ICCA, dans une conversation avec un comptable européen, ce dernier ne saura probablement pas de quoi vous parlez. Plusieurs de nos professionnels dont la carrière a débuté au sein de l'Union européenne ou en Afrique du Sud connaissent plutôt le « Comité d'interprétation des normes internationales d'information financière » (« IFRIC ») puisque ce terme s'inscrit dans la terminologie des IFRS comme ils ont déjà effectué le passage aux IFRS. Ces professionnels peuvent demeurer dans leur zone de confort puisque la terminologie des IFRS sera bientôt entièrement intégrée dans les dictionnaires canadiens. Pour vous aider à vous familiariser avec les nouveaux termes, nous en avons résumé les principaux dans le tableau ci-dessous. Il ne restera ensuite qu'à comprendre les directives contenues dans le texte des IFRS; les autres bulletins présenteront des précisions supplémentaires sur la terminologie!

Acronyme	Signification	Ce qu'il représente
IASB	International Accounting Standards Board	L'IASB est l'organisme qui a la responsabilité d'établir et de modifier les IFRS. C'est en fait l'homologue international du CNC.
IASC	International Accounting Standards Committee	L'organisme de normalisation qui a précédé l'IASB.
IFRS (au singulier)	International Financial Reporting Standards ( <i>Norme internationale d'information financière</i> )	Les normes comptables établies par l'IASB.
IAS	International Accounting Standards ( <i>Normes comptables internationales</i> )	Les normes comptables établies par l'IASC (le prédecesseur de l'IASB).
IFRIC	International Financial Reporting Interpretations Committee	Un sous-comité de l'IASB. Il a la responsabilité d'interpréter les IFRS, de publier des projets d'interprétation et de faire approuver son interprétation définitive par l'IASB.
SIC	Standing Interpretations Committee ( <i>Comité permanent d'interprétation</i> )	Un sous-comité de l'IASC qui a publié les interprétations SIC. Tout comme pour les IAS, certaines directives ont été conservées.
IFRS (au pluriel)	International Financial Reporting Standards ( <i>Normes internationales d'information financière</i> )	Utilisé au pluriel, le terme IFRS fait non seulement référence aux IFRS (1, 2, etc.) mais également aux IAS, aux IFRIC et aux SIC. Ainsi, la conformité aux IFRS équivaut à la conformité à toutes les positions énoncées ci-dessus. Le terme « IFRS bound volume » désigne la même chose et est comparable à l'ensemble des directives contenues dans le <i>Manuel de comptabilité de l'ICCA</i> .
IFRS 1	International Financial Reporting Standard 1 – First-Time Adoption of IFRS ( <i>Norme internationale d'information financière 1</i> )	Les entités qui préparent leurs premiers états financiers selon les IFRS doivent se conformer aux indications contenues dans cette norme. La plupart des entités qui adopteront les IFRS en 2011, ou plus tôt, seront assujetties à IFRS 1.

## Tour d'horizon international : Mises à jour et nouvelles de l'IASB

### Instruments financiers encaissables par anticipation ou obligations qui résultent d'une liquidation

Le 14 février 2008, l'IASB a apporté des modifications à **IAS 32 « Instruments financiers : Présentation » et à IAS 1 « Présentation des états financiers »**. Les modifications touchent les entités qui ont émis des instruments financiers qui sont i) des instruments financiers encaissables par anticipation ou ii) des instruments, ou des composantes d'instruments, qui imposent à l'entité l'obligation de remettre à un tiers une part proportionnelle de l'actif net de l'entité au moment de la liquidation seulement. En vertu d'IAS 32 révisée, si certains critères sont respectés, ces instruments seront classés dans les capitaux propres, alors qu'ils auraient été classés dans les passifs financiers avant ces modifications. Il convient de noter que ces modifications s'écartent considérablement, à certains égards, de l'exposé-sondage publié en juin 2006. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et l'adoption anticipée est permise. Par conséquent, les modifications s'appliquent à toutes les entités qui déposent en 2009 des documents auprès de la SEC ou auprès d'une Bourse canadienne (si les ACVM permettent l'adoption anticipée). Le bureau mondial des IFRS de Deloitte a publié un numéro spécial du [bulletin IAS Plus portant sur les modifications apportées à IAS 32 et à IAS 1](#) relativement aux instruments financiers encaissables par anticipation et aux obligations qui résultent d'une liquidation. Vous pouvez consulter tous [les anciens bulletins IAS Plus ici](#). Vous pouvez également vous inscrire pour recevoir un [abonnement gratuit par courriel](#).

### Document de réflexion sur les passifs présentant les caractéristiques des éléments de capitaux propres

Le 28 février 2008, l'IASB a publié un document de réflexion fondé sur (et qui comprend à titre de partie distincte) la prise de position préliminaire publiée en novembre 2007 par le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») sur les instruments financiers présentant les caractéristiques des éléments de capitaux propres. Le document comporte un appel à commentaires sur les questions déjà traitées dans le document du FASB ainsi que sur d'autres questions soulevées par l'IASB. La date limite pour l'envoi des commentaires est fixée au 5 septembre 2008.

En janvier 2008, Deloitte a publié un rapport spécial qui donnait un aperçu des commentaires formulés par le personnel de la SEC sur les états financiers des sociétés inscrites étrangères qui utilisaient les IFRS. Le rapport s'intitule [SEC Comment Letters on Foreign Private Issuers Using IFRSs: A Closer Look](#).

Ce rapport spécial a pour objet d'aider les préparateurs d'états financiers à comprendre les éléments sur lesquels le personnel de la SEC s'est attardé dans son processus d'examen au cours des deux dernières années. Il comporte des extraits de lettres de commentaires réelles ainsi que des considérations prospectives.

## Tour d'horizon international : Mises à jour et nouvelles de l'IASB (suite)

Le mois dernier, Deloitte a publié un [\*\*sondage sur la présentation et les informations en fournir en vertu des IFRS\*\*](#). La publication est basée sur les rapports annuels de 100 sociétés inscrites au Royaume-Uni, entre août 2006 et juillet 2007. Même si le rapport porte sur les pratiques au Royaume-Uni, le sondage donne un aperçu utile aux sociétés canadiennes qui commencent à envisager la communication d'informations préparées selon les IFRS et destinées à des utilisateurs externes.

## D'ici le prochain numéro...

Nous espérons que ce deuxième numéro de notre bulletin sur le passage aux IFRS vous a été utile. Nous apprécierions recevoir vos commentaires et des idées d'articles pour les prochains numéros de *Compte à rebours*. Veuillez soumettre vos idées à [deloitteifrs@deloitte.ca](mailto:deloitteifrs@deloitte.ca). De temps à autre nous pouvons publier des numéros spéciaux lorsque nous jugeons qu'il est important pour vous d'être au courant d'un événement qui se rapporte au passage aux IFRS.

Au plaisir de vous retrouver dans le prochain numéro de *Compte à rebours*!

## Personnes-ressources

### National

Don Newell  
416-601-6189  
[dnewell@deloitte.ca](mailto:dnewell@deloitte.ca)

Robert Lefrançois  
514-393-7086  
[rlefrancois@deloitte.ca](mailto:rlefrancois@deloitte.ca)

Karen Higgins  
416-601-6238  
[khiqgins@deloitte.ca](mailto:khiqgins@deloitte.ca)

Clair Grindley  
416-601-6034  
[cigrindley@deloitte.ca](mailto:cigrindley@deloitte.ca)

Brian Pinney  
403-503-1401  
[bpinney@deloitte.ca](mailto:bpinney@deloitte.ca)

**Atlantique**  
André Vincent  
902-496-1804  
[avincent@deloitte.ca](mailto:avincent@deloitte.ca)

Jacklyn Mercer  
902-496-1805  
[j Mercer@deloitte.ca](mailto:j Mercer@deloitte.ca)

Jonathan Calabrese  
506-632-1214  
[jcalabrese@deloitte.ca](mailto:jcalabrese@deloitte.ca)

### Québec

Nathalie Tessier  
514-393-7871  
[ntessier@deloitte.ca](mailto:ntessier@deloitte.ca)

Marc Beaulieu  
514-393-6509  
[mabeaulieu@deloitte.ca](mailto:mabeaulieu@deloitte.ca)

Richard Simard  
418-624-5364  
[risimard@deloitte.ca](mailto:risimard@deloitte.ca)

**Ontario**  
Tony Ciciretto  
416-601-6347  
[tciciretto@deloitte.ca](mailto:tciciretto@deloitte.ca)

Kerry Danyluk  
416-775-7183  
[kdanyluk@deloitte.ca](mailto:kdanyluk@deloitte.ca)

Steve Lawrenson  
519-650-7729  
[slawrenson@deloitte.ca](mailto:slawrenson@deloitte.ca)

Lynn Pratt  
613-751-5344  
[lypratt@deloitte.ca](mailto:lypratt@deloitte.ca)

Éric Girard  
613-751-5423  
[egirard@deloitte.ca](mailto:egirard@deloitte.ca)

**Manitoba**  
Susan McLean  
204-944-3547  
[sumclean@deloitte.ca](mailto:sumclean@deloitte.ca)

### Rick MacKay

204-944-3633  
[r mackay@deloitte.ca](mailto:r mackay@deloitte.ca)

### Saskatchewan

Cathy Warner  
306-565-5230  
[cwarner@deloitte.ca](mailto:cwarner@deloitte.ca)

Jamie Burgess  
306-565-5209  
[jaburgess@deloitte.ca](mailto:jaburgess@deloitte.ca)

Andrew Coutts  
306-343-4466  
[ancoutts@deloitte.ca](mailto:ancoutts@deloitte.ca)

**Alberta**  
Steen Skorstengaard  
403-503-1351  
[sskorstengaard@deloitte.ca](mailto:sskorstengaard@deloitte.ca)

Anna Roux  
403-503-1421  
[aroux@deloitte.ca](mailto:aroux@deloitte.ca)

Paul Borrett  
780-421-3655  
[paborrett@deloitte.ca](mailto:paborrett@deloitte.ca)

**Colombie-Britannique**  
Dan Rollins  
604-640-3212  
[drollins@deloitte.ca](mailto:drollins@deloitte.ca)

Carol Warden  
604-640-3271  
[cwarden@deloitte.ca](mailto:cwarden@deloitte.ca)

[Sécurité](#) | [Avis juridique](#) | [Confidentialité](#)

**Certification. Fiscalité. Consultation. Conseils financiers.**

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers grâce à un effectif de plus de 7 600 personnes réparties dans 56 bureaux. Au Québec, Deloitte exerce ses activités sous l'appellation Samson Béclair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. Le Cabinet est déterminé à aider ses clients et ses gens à exceller. Deloitte est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu.

La marque Deloitte représente une ou plusieurs entités de Deloitte Touche Tohmatsu, une Verein suisse, ses cabinets membres ainsi que leurs filiales et sociétés affiliées respectives. Deloitte Touche Tohmatsu est une Verein (association) suisse et, à ce titre, ni Deloitte Touche Tohmatsu ni aucun de ses cabinets membres ne peuvent être tenus responsables des actes ou des omissions de l'un ou de l'autre. Chaque cabinet membre constitue une entité juridique distincte et indépendante exerçant ses activités sous les noms de « Deloitte », « Deloitte & Touche », « Deloitte Touche Tohmatsu » ou d'autres raisons sociales similaires. Les services sont fournis par les cabinets membres ou par leurs filiales ou leurs sociétés affiliées, et non par la Verein Deloitte Touche Tohmatsu.



Membre de  
**Deloitte Touche Tohmatsu**